



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session
23-29 avril 2009
Bangkok

**EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE
DE LA COMMISSION : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

Projet de rapport

1. La Commission était saisie du document intitulé « Faire de la crise une opportunité : stratégies pour une relance économique verte » (E/ESCAP/65/6), du rapport du Comité de coordination pour les programmes de géoscience en Asie et en Asie du Sud-Est (E/ESCAP/65/INF/4) et du rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/65/INF/5).

2. La Commission a constaté que les stratégies pour un relance économique verte, qui comportaient la « nouvelle donne écologique mondiale » récemment évoquée par le Secrétaire général, avaient été promues activement par les organismes des Nations Unies et elle a demandé aux dirigeants du monde entier d'envisager une réorientation massive des investissements jusque là consacrés à des modes de production et de consommation non durables vers des programmes de création d'emplois garantissant la remise en état des écosystèmes qui sous-tendent l'économie mondiale. De telles stratégies avaient été mises en œuvre avec succès par plusieurs pays de la région de la CESAP.

3. Un certain nombre de délégations se sont déclarées acquises à l'idée de faire de la crise financière une opportunité pour s'engager dans la voie d'un développement à faible intensité de carbone et parvenir à instaurer un développement durable. Plusieurs délégations ont fait part des politiques et mesures menées dans leur pays pour s'acheminer dans ce sens. Une délégation a souligné que les économies efficaces sur le plan énergétique et viables sur le plan écologique allaient devenir les moteurs de la croissance. La délégation japonaise a fait observer que l'initiative de croissance visant à doubler la taille de l'économie asiatique récemment proposée, ainsi que le partenariat Cool Earth, aiderait les pays de la région à instaurer des sociétés à faible intensité de carbone.

4. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de promouvoir davantage la coopération régionale pour faire le lien entre le redressement économique et le développement durable. Une délégation a suggéré que le secrétariat envisage de prendre des mesures concrètes dans un certain nombre de domaines tels que la promotion d'industries vertes et de l'écotourisme, en particulier en faveur des petites

et moyennes entreprises, l'application plus stricte de mesures économiques et fiscales favorables à une croissance économique verte, la création de marchés et services respectueux de l'environnement, l'introduction de procédures d'achat écologiques et la normalisation des biens et services pour la promotion d'une consommation durable.

5. La délégation des Philippines a annoncé que son pays accueillerait la Conférence internationale sur l'industrie verte en Asie qui se tiendrait à Manille en septembre 2009 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la CESAP et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. La Conférence avait pour but de déterminer comment les industries de la région pourraient gérer sans heurt la transition à des industries utilisant efficacement les ressources et à faible intensité de carbone, tout en soutenant la croissance économique et la concurrence commerciale.

6. La Commission a remercié le Kazakhstan pour son offre d'accueillir la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, en 2010, ainsi que la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui se tiendrait en 2011 sur le thème « Une économie verte pour la conservation des écosystèmes, y compris des bassins hydrographiques » et elle a souligné qu'il importait de mener à bien les processus régionaux de développement durable dans ces deux régions.

7. Une délégation a souligné que les investissements stratégiques en faveur des pauvres conçus pour atténuer la crise économique devraient encourager l'intégration des économies rurales et urbaines et que, si la croissance et le développement des villes étaient essentiels, il n'en fallait pas moins accorder un regain d'intérêt au développement rural.

8. Un certain nombre de délégations ont fait part des plans d'action et stratégies de leur pays pour faire face aux changements climatiques et assurer l'avènement d'un développement durable. La Commission a pris note de la nécessité d'intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et le financement.

9. Une délégation a signalé que, dans son pays, les populations vulnérables devaient se déplacer sans cesse pour fuir les changements climatiques, quittant massivement les zones sinistrées pour venir grossir les rangs des squatteurs et des habitants des bidonvilles. Ces populations démunies vivaient dans l'insécurité dans tous les domaines – physique, financier, psychologique et social.

10. La Commission a noté que certains pays encourageaient une meilleure gestion des déchets solides par le recours à des technologies de pointe, dans le cadre de l'application de principes tels que les 3R (réduire, réutiliser, recycler). Une délégation a appelé l'attention de la Commission sur le fait que les petits pays n'avaient guère la possibilité de présenter des projets au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP), faute d'experts pour préparer les documents techniques requis, et elle a souligné qu'il fallait prendre l'initiative de renforcer les capacités pour remédier à cette carence. Cette même délégation a préconisé la création d'un Fonds régional pour les pays les moins développés et les pays vulnérables destiné à financer les mesures contre les changements climatiques après 2012.

11. Une délégation a souligné que tous les pays sans exception devaient faire face aux changements climatiques, en se plaçant dans l'optique d'un développement durable sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées. Une délégation s'est déclarée favorable à l'élaboration d'un nouveau régime après Kyoto

dès la fin de l'année 2009. Une autre délégation a rappelé au secrétariat que tous travaux relatifs aux changements climatiques devaient s'inscrire dans le cadre de ses mandats actuels.

12. Une délégation a évoqué les réalisations du Programme sous-régional de coopération environnementale pour l'Asie du Nord-Est, notamment la mise en place d'un mécanisme transfrontière pour la protection des espèces en danger en Asie du Nord-Est.

13. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'un renforcement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire pour faire face à la crise financière et elles ont préconisé une intensification de la coopération entre la CESAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à cette fin. Plusieurs délégations ont souligné qu'il serait opportun d'adopter la gestion intégrée des ressources en eau et des bassins hydrographiques dans le cadre des efforts visant à assurer une relance économique verte et à créer des emplois.

14. Une délégation a préconisé des initiatives concrètes en matière de coopération régionale pour développer les capacités de l'industrie agricole afin qu'elle puisse répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire, dans l'optique d'un développement durable.